

Parité des cotisations à la Caisse de pension, quelle économie ?

Par la presse locale du lundi 14 janvier 2008, s'agissant des finances jurassiennes, on apprend que les réformes portent leurs fruits. Bien évidemment, on ne peut que s'en réjouir.

Toutefois, il apparaît également que le déficit structurel de l'Etat a de la peine à être réduit de manière sensible. Dans son programme de législature 2007-2010, le gouvernement nous a fait part de sa réelle intention de diminuer fortement ce déficit. Il précise que dans le cadre du plan financier 2008-2011 des mesures fortes devront être appliquées.

Si on compare les salaires médians de la fonction publique jurassienne par rapport aux salaires médians des secteurs privé et public de l'année 2006, données fournies par le tableau de l'Office Fédéral de la statistique, on s'aperçoit que le salaire médian des fonctionnaires est supérieur de 49 % à celui du privé et public.

Aussi, fort de ce constat, alors que la révision du décret de la Caisse de pension est imminente, et dans le seul but de réduire le déficit de l'Etat, il nous semble que la parité des cotisations à la Caisse de Pension pourrait être supportée par les employés de la fonction publique et parapublique. Nous posons donc la question suivante au gouvernement :

« Quelles seraient les incidences financières sur le budget jurassien et quel serait le montant annuel économisé par l'Etat si on ramenait la parité des cotisations à la Caisse de pension ? »

Groupe PDC  
Dominique Thiévent

Recht  
P. J. J.

*(Handwritten signatures)*

Delémont, le 23.01.08

DE 2155

1) Données fournies par TRG - base budget 2006 - fonction publique luxembourgeoise

Fonctions	EPT	Traitements bruts totaux	Traitements annuels bruts RCJU	Sal. mensuel brut moyen RCJU	Médiane des salaires		Espace Mitelband	Différence avec RCJU
					RCJU	Médiane		
Fonctionnaires	772.93	71'795'900.00	92'887.97	7'740.66	7'442.42	5'552.00	34.05%	
Enseignants	921.84	95'599'100.00	103'704.66	8'642.05	8'307.08	5'552.00	49.62%	
Magistrats	17.98	2'912'200.00	161'968.85	13'497.40	13'356.37	5'552.00	140.60%	
Ministres	5.00	1'052'300.00	210'460.00	17'538.33	17'538.33	5'552.00	215.89%	
<b>Total</b>	<b>17'177.75</b>	<b>171'399'500.00</b>	<b>98'758.11</b>	<b>8'313.18</b>	<b>8'307.08</b>	<b>5'552.00</b>	<b>49.82%</b>	

2) Extrait du tableau de l'OFPS (Office fédéral des statistiques - novembre 2007)

Salaire mensuel brut (valeur centrale et intervalle interquartile) selon les grandes régions, le niveau des qualifications requises pour le poste de travail et le sexe - Secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble (1/2) Suisse 2006

Grandes régions	Niveau de qualification																	
	Total						1+2											
	Total		Femmes		Hommes		Total		Femmes		Hommes							
	Médiane	Int. interquartile	Médiane	Int. interquartile	Médiane	Int. interquartile	Médiane	Int. interquartile	Médiane	Int. interquartile	Médiane	Int. interquartile						
TOTAL.....	5 674	4 518	7 419	4 926	3 993	6 375	6 076	4 945	8 075	7 386	5 708	9 925	6 341	4 968	8 193	7 860	6 050	10 534
Région lémanique.....	5 699	4 526	7 545	5 200	4 000	6 845	5 966	4 870	8 045	7 543	5 623	10 854	6 788	5 159	9 054	7 945	5 825	11 855
(VD, VS, GE)																		
Espace Mittelland.....	5 552	4 480	7 042	4 784	3 969	6 030	5 958	4 943	7 650	6 991	5 515	9 170	5 955	4 754	7 538	7 458	5 881	9 744
(BE, FR, SO, NE, JU)																		
Suisse du Nord-Ouest.....	5 902	4 699	7 703	5 128	4 112	6 595	6 294	5 103	8 314	7 429	5 812	9 963	6 404	5 042	8 338	7 874	6 125	10 441
(BS, BL, AG)																		
Zürich.....	6 154	4 751	8 333	5 262	4 190	6 837	6 762	5 277	9 374	8 301	6 351	11 143	6 933	5 519	8 898	8 942	6 817	11 952
(ZH)																		
Suisse orientale.....	5 302	4 333	6 624	4 460	3 759	5 552	5 674	4 746	7 078	6 628	5 296	8 416	5 521	4 338	6 926	6 991	5 655	8 875
(GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)																		
Suisse centrale.....	5 537	4 444	7 175	4 723	3 908	6 072	5 931	4 869	7 780	7 161	5 619	9 324	6 118	4 800	7 724	7 567	5 946	9 750
(LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)																		
Tessin.....	4 899	3 876	6 109	4 222	3 290	5 397	5 185	4 282	6 453	6 059	4 807	8 391	5 298	4 233	6 886	6 461	5 041	9 081
(TI)																		

3) Données de l'office fédéral des statistiques - définitions

Salaire mensuel brut, standardisé

Les montants relevés sont convertis en salaires mensuels standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4 semaines 1/3 à 40 heures de travail. Les composantes du salaire brut: le salaire brut du mois d'octobre (y.c. les cotisations sociales à la charge de la personne salariée pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, un douzième du 13e salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels. N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants.

Médiane, valeur

La valeur centrale ou médiane est la valeur qui divise l'ensemble considéré, ventilé dans l'ordre croissant des salaires, en deux groupes de taille égale: pour une moitié des postes de travail (50%), le salaire standardisé se situe au-dessus de la valeur centrale, alors que pour l'autre moitié, le salaire s'inscrit au-dessous. Alors que la moyenne arithmétique se prête plus particulièrement aux calculs de masse salariale, la valeur centrale représente un estimateur qui est indépendant des valeurs extrêmes.